



**Syndicat mixte
des ports intérieurs
du Canal Seine-Nord Europe**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin, à quinze heures, le comité syndical du syndicat mixte des ports intérieurs du Canal Seine-Nord Europe s'est réuni au siège du Syndicat mixte des ports intérieurs à Cambrai, sur la convocation qui lui a été adressée le trois juin deux mil vingt-cinq conformément aux dispositions de l'article L.2121-12, sous la présidence de M. Christophe COULON, vice-président du comité syndical.

Nombre de délégués titulaires présents (9) :

Région Hauts-de-France : M. Christophe COULON, M. Olivier ENGRAND, Mme Valérie BIEGALSKI, M. Michel GUINIOT (visio), Mme Karima DELLI ;
Communauté d'agglomération de Cambrai : M. Nicolas SIEGLER
Communauté de Communes Osartis-Marquion : M. Dominique BERTOUT ;
Communauté de Communes de l'Est de la Somme : M. Frédéric DEMULE (visio) ;
Communauté de Communes de Pays Noyonnais : Mme Sandrine DAUCHELLE

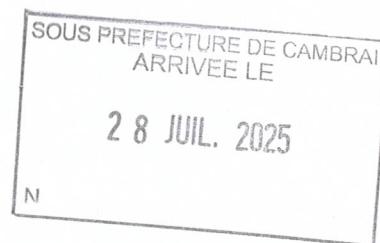
Nombre de délégués titulaires absents, ayant donné suppléance (2)

Communauté de communes de l'Est de la Somme : Thomas DUCAMPS donne suppléance à Jean-Marc WISSOCQ (visio)
Communauté de communes du Pays Noyonnais : M. Didier BERANGER donne suppléance à Valérie OPAT.

Nombre de délégués titulaire absences excusés, ayant donné pouvoir (1)

Région Hauts-de-France : Daniel LECA donne pouvoir à M. COULON

Secrétaire de séance : M. Nicolas SIEGLER





**Syndicat mixte
des ports intérieurs
du Canal Seine-Nord Europe**

Délibération n° CS 2025-2-1.4

Affiliation au Centre de Gestion 59

Conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, et plus particulièrement de l'article L452-20, les établissements publics qui ne sont pas affiliés à titre obligatoire à un centre de gestion peuvent opter pour une affiliation volontaire.

Le décret n°85-643 du 26 juin 1985 précise en outre que les syndicats mixtes regroupant exclusivement des collectivités territoriales ou leurs établissements publics administratifs peuvent demander leur rattachement au centre de gestion du département dans lequel ils ont leur siège.

Dans le cadre de la montée en charge progressive des activités du syndicat et le recrutement prochain d'un Directeur(trice) Général(e), il est nécessaire de bénéficier d'un appui en matière de gestion des ressources humaines et de suivi administratif notamment concernant la gestion de paie et les premières créations de postes. L'affiliation volontaire au centre départemental de gestion permettra d'accompagner le syndicat dans ces démarches.

A l'unanimité, le comité syndical décide de :

- Solliciter l'affiliation volontaire du Syndicat à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal ;
- Autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires à l'affiliation sont inscrits au budget principal.

VOIX « POUR » : 12

VOIX « CONTRE » : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance
Les jours, mois et an-susdits,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Nicolas SIEGLER

Le 1er Vice-Président du Syndicat
mixte des ports intérieurs du Canal
Seine-Nord Europe,

Christophe COULON

